

Décision n° 70 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, modifié par le décret n°2024-146 du 26 février 2024, notamment son article 11 ;
Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANTS n° 240308-03 du 8 mars 2024 relative à la réorganisation de l'ANTS
Vu la décision n° 67 du 25 mars 2024 portant nomination des membres du comité de direction

Décide

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. David LECORNU, directeur de la circulation et des applications transverses, à l'effet de signer les actes relevant des attributions de sa direction, à compter du 1^{er} avril 2024, pour :

- la certification de service fait relevant de sa direction,
- les certificats administratifs de report des délais,
- les courriers et décisions diverses relevant de sa direction.

Article 2

Copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée sur le site intranet de l'ANTS.

Fait le 25 mars 2024.

Anne-Gaëlle BAUDOUIN